

Secteur :	Services professionnels, techniques et spécialisés
Sous-secteur :	Services professionnels
Classification de l'industrie :	CMAP 951002 Services juridiques (dont les services de consultation juridique étrangers)
Type de réserve :	Traitement national (articles 1102 et 1202) Traitement de la nation la plus favorisée (articles 1103 et 1203) Présence locale (article 1205) Dirigeants et conseils d'administration (article 1107)
Description :	<u>Services transfrontières et investissement</u> Sous réserve de la liste du Mexique de l'annexe VI, page VI-M-2, le Mexique se réserve le droit d'adopter ou de maintenir des mesures relatives à la fourniture de services juridiques et de services de consultation juridique étrangers par des personnes des États-Unis.
Mesures existantes :	<i>Ley Reglamentaria del Artículo 5o. Constitucional, relativo al ejercicio de las profesiones en el Distrito Federal</i> <i>Ley para Promover la Inversión Mexicana y Regular la Inversión Extranjera</i>